

Formation continue Rapport d'activité 2020

EDA CENTRE SUD

103, avenue de Lodève 34070 Montpellier

Téléphone : 04 67 61 72 80 **Télécopie** 04 67 52 97 79 **Courriel** : montpellier@avocats-efacs.com
www.avocats-efacs.com

Compte rendu d'activité 2020

Un compte rendu d'activité en formation continue pour 2020

Il est joint le **programme détaillé** ([annexe 1](#)) qui fait apparaître chacune des actions organisées dans chacun des 17 barreaux du ressort de l'école ainsi que les formations transformées en visioconférence.

Nombre total d'actions dispensées : 286 formations (présentiel et distanciel)

Volume horaire dispensé 1 097 heures au total

Soit

405 heures dans les barreaux

656.50 heures en visioconférence

45.5 heures en elearning

999.5 heures avec prise en charge collective

Tableau du volume horaire dispensé dans les barreaux de l'EFACS : 1 051.5 h

Barreaux	Volume horaire en présentiel	Volume horaire en Visio
Alès	10 heures	3 heures
Aurillac	6 heures	0 heures
Aveyron	4 heures	10 heures
Avignon	12 heures	9 heures
Béziers	9 heures	2 heures
Carcassonne	33 heures	6 heures
Carpentras	11 heures	3 heures
Clermont Ferrand	34 heures	28 heures
Cusset Vichy	4 heures	2 heures
Le Puy en Velay	8 heures	12 heures
Lozère	35 heures	0 heures
Montluçon	0 heures	3 heures
Montpellier	166 heures	55 heures
Moulins	7 heures	15 heures
Narbonne	21 heures	3 heures
Nîmes	16 heures	15 heures
Pyrénées-Orientales	29 heures	19 heures
Formation en visioconférence tous barreaux EFACS		461.50 heures
TOTAL	405 heures	646.5 heures

Tableau du volume horaire avec prise en charge collective du FIF/PL : 999.5 h

Barreaux	Volume horaire en présentiel	Volume horaire en Visio
Alès	10 heures	3 heures
Aurillac	6 heures	0 heures
Aveyron	4 heures	10 heures
Avignon	12 heures	9 heures
Béziers	9 heures	2 heures
Carcassonne	33 heures	6 heures
Carpentras	11 heures	3 heures
Clermont Ferrand	34 heures	28 heures
Cusset Vichy	4 heures	2 heures
Le Puy en Velay	8 heures	12 heures
Lozère	35 heures	0 heures
Montluçon	0 heures	3 heures
Montpellier	126 heures	55 heures
Moulins	7 heures	15 heures
Narbonne	21 heures	3 heures
Nîmes	16 heures	15 heures
Pyrénées-Orientales	29 heures	19 heures
Formation en visioconférence tous barreaux EFACS		449.50 heures
TOTAL	365 heures	634.5 heures

Tableau du volume horaire dispensé par mentions de spécialisations et autres matières : 1 097 h

Mentions de spécialisation	Volume horaire
Droit des assurances	7 heures
Droit bancaire et boursier	4 heures
Droit commercial, des affaires et de la concurrence	14 heures
Droit du crédit et de la consommation	3 heures
Droit du dommage corporel	32 heures
Droit de l'environnement	3 heures
Droit des étrangers et de la nationalité	16 heures
Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine	121 heures
Droit fiscal et droit douanier	22 heures
Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution	13 heures
Droit immobilier	68 heures
Droit international et de l'union européenne	4 heures
Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication	27.5 heures
Droit pénal	108.5 heures
Droit de la propriété intellectuelle	6 heures
Droit public	29 heures
Droit rural	14 heures
Droit de la santé	10 heures
Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale	19 heures
Droit des sociétés	42 heures
Droit des transports	4 heures
Droit du travail	74 heures
Procédure civile	52 heures
Vie professionnelle et eLearning	100 heures
Déontologie	63 heures
Droit de l'arbitrage	25 heures
Droit viticole	6 heures
Droit du sport	3 heures
Droit des associations	4 heures
Droit de la distribution	3 heures
Médiation	200 heures

Tableau du volume horaire dispensé dans le cadre du eLearning : 45.5 h

Elearning	Volume horaire
Pratique de l'arbitrage interne	8 heures
Initiation au RGPD	8 heures
Création de cabinet	8 heures
Développement de cabinet	6 heures
Transmission/Reprise de cabinet	4 heures
Panorama de la cybersécurité et de la cybercriminalité	4.5 heures
Quelles préventions, attitude, répliques face à une attaque cybercriminelle ?	7 heures

Tableau récapitulatif, par barreaux, des actions annulées faute d'inscriptions suffisantes : 35 h (moins de 5 participants)

Barreaux	Nombre de formations annulées
Alès	1
Aurillac	0
Aveyron	0
Avignon	2
Béziers	1
Carcassonne	0
Carpentras	0
Clermont Ferrand	4
Cusset Vichy	1
Lozère	1
Montluçon	1
Montpellier	16
Moulins	0
Narbonne	2
Nîmes	3
Pyrénées Orientales	3

Nombre d'actions de formation annulées en raison de la crise sanitaire : 128 h

Barreaux	Nombre de formations annulées
Alès	2
Aurillac	2
Aveyron	3
Avignon	9
Béziers	5
Carcassonne	2
Carpentras	4
Clermont Ferrand	8
Cusset Vichy	2
Le Puy en Velay	3
Lozère	6
Montluçon	1
Montpellier	48
Moulins	2
Narbonne	5
Nîmes	15
Pyrénées Orientales	11

Nombre d'actions de formation annulées en raison de l'indisponibilité de l'intervenant : 5

Barreaux	Nombre de formations annulées
Alès	0
Aurillac	0
Aveyron	0
Avignon	0
Béziers	0
Carcassonne	2
Carpentras	0
Clermont Ferrand	1
Cusset Vichy	0
Le Puy en Velay	1
Lozère	0
Montluçon	0
Montpellier	0
Moulins	0
Narbonne	0
Nîmes	0
Pyrénées Orientales	1

Nombre d'actions de formation annulées par barreaux : 169

Barreaux	Nombre de formations annulées
Alès	3
Aurillac	2
Aveyron	3
Avignon	16
Béziers	6
Carcassonne	4
Carpentras	4
Clermont Ferrand	13
Cusset Vichy	3
Le Puy en Velay	4
Lozère	7
Montluçon	2
Montpellier	63
Moulins	0
Narbonne	7
Nîmes	18
Pyrénées Orientales	14

Tableau récapitulatif, par spécialisation et matières, des actions annulées faute d'inscriptions suffisantes : 39

Mentions de spécialisation/Matières	Nombre de formations annulées
Déontologie	2
Droit commercial, des affaires et de la concurrence	4
Droit de l'arbitrage	0
Droit de l'environnement	1
Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine	6
Droit de la sécurité sociale	2
Droit fiscal et droit douanier	3
Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution	0
Droit immobilier	3
Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication	3
Droit pénal	1
Droit public	5
Droit des sociétés	1
Droit des assurances	2
Droit du travail	1
Droit du dommage corporel	1
Droit du sport	1
Vie professionnelle	1
Médiation	2

Nombre d'inscriptions enregistrées au total : 5 321
Nombre de bénéficiaire de la formation continue : 1 705

Nombre d'inscriptions enregistrées et suivies d'une présence effective avec prise en charge collective du FIF/PL (remise d'attestation URSSAF) : 1 548

Nombre total des bénéficiaires de la formation continue ayant suivi ou une ou plusieurs formations en cours d'année : 1 706 participants

Politique tarifaire

- Tarif horaire de formation à l'unité : 30 euros.
- Exception : avocats du ressort de l'EFACS bénéficiant, s'ils le souhaitent, d'un abonnement via leur ordre sauf convention particulière avec le barreau) :
 - Avocat jeune barreau : 150 euros pour 24 heures
 - Avocat grand tableau : 350 euros pour 24 heures

Méthodes de communication utilisées :

Diffusion d'un catalogue de formation continue version papier à tous les avocats du ressort de l'école
Catalogue mis en ligne sur le site internet de l'école
Envoi d'une newsletter mensuelle à tous les avocats de notre ressort
Formations mises en ligne sur le site du Conseil national des barreaux
Parution dans des journaux d'annonces légales

Avant le confinement, les formations durant les mois de janvier, février et début mars, les formations ont eu lieu dans le ressort de l'école en présentiel et dans l'ensemble des barreaux de l'école (examen de la loi des finances, utilisation de la plateforme CNB, réforme de la procédure civile...).

Ces formations ont dû être arrêtées en présentiel dès l'annonce du confinement et nous avons avec le concours du CNB mis en place différents parcours de eLearning début avril afin de permettre aux avocats de se former malgré l'urgence du confinement et dans l'attente de la mise en place de la visioconférence. Nous avons dès lors testé les différentes plateformes de visioconférence et souscrire des abonnements afin de transformer le format des formations en présentiel en visioconférence.

Pendant la période de confinement, l'école a été contrainte d'annuler les formations continues programmées en présentiel et a dû contacter l'ensemble des intervenants pour mettre en place les formations en visioconférence.

Nous avons par ailleurs programmées de nouvelles formations adaptées au contexte sanitaire (maîtriser la procédure civile durant l'urgence sanitaire, épidémie de Covid19 et relations du travail, RGPE et Covid 19, le secteur de l'assurance durant la crise sanitaire, crise Covid 19 et gestion des délais, contraintes et réflexes à adopter, droit des victimes, les violences intrafamiliales, santé au travail et Covid 19...). Ce qui a permis à l'ensemble des avocats du ressort à continuer à se former malgré la crise sanitaire pendant le confinement et de maintenir un lien social.

A l'issue de premiers pas hésitants et des interrogations de nombreux confrères, nous avons constaté que les avocats ont adhéré rapidement à la tenue de formations en visioconférence ce qui a permis de maintenir des formations par l'ouverture au plus grand nombre et effaçant l'éloignement géographique.

Durant le reste de l'année 2020, les formations ont eu lieu en visioconférence étant précisé que nous avons pu maintenir quand même 545 heures sur les heures programmées en présentiel.

Cependant, nos universités, droit social, droit des affaires, droit immobilier ont dû être reportées compte tenu de la crise sanitaire et nous espérons qu'elles pourront se tenir en 2021 étant précisé que nous avons créé une première université en droit immobilier.

Il est à noter que les packs de déontologie ont été maintenus en visioconférence et même développés dans tous les barreaux.

Le partenariat avec la Cour d'appel de Montpellier et l'ENM s'est poursuivi ainsi que celles créées avec les différentes associations (droit de l'enfant...).

Par contre les Rencontres fiscales en partenariat avec les tribunaux administratifs n'ont pas pu être maintenues. De même que les formations particulières récurrentes comme par exemple « le printemps des barreaux » a dû être reporté en 2021.

Nous avons transformé les journées de 6 heures en formation de 4 heures et créé différents modules pour s'adapter au format de la visioconférence (journée de droit des mineurs, journée de l'exécution, journée de droit pénal.....). Mais nous avons pu maintenir certains cycles comme par exemple « le bébé secoué » avec plusieurs intervenants.

Les cycles de médiation et de droit de l'arbitrage (base, approfondissement, pratiques et université) ont pu être maintenus en présentiel tout en respectant les mesures sanitaires dès le mois de septembre 2020).

Dans ce contexte si particulier, nous tenons à remercier le Conseil national des barreaux pour son écoute et son aide.

Organisation institutionnelle de la formation

Équipe exécutive

Président	Bâtonnier Olivier GOUJON
Chargée de la formation continue	Bâtonnier Françoise AURAN-VISTE
Directrice administrative et financière	Virginie ANATOLE
Équipe administrative	
Une secrétaire attachée à la formation continue	Temps plein consacré à la formation continue
Une secrétaire attachée à la formation continue	Temps partiel consacré à la formation continue
Une secrétaire chargée de l'accueil	Temps partiel consacré à la formation continue

Chiffre d'affaires

Montant total des droits d'inscription perçus : 500 000 euros (chiffre à affiner)

Montant total du versement du FIF/PL : 175 927 euros

ANNEXE 1

Rapport d'activité

Programme détaillé 2020